

Crécy-sur-Serre, le 9 Février 2024

Monsieur le Vice - Président de la
Communauté de Communes du Pays De
La Serre

Objet : Concertation des entreprises dans le cadre du PLUi

Madame, Monsieur,

Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit le projet de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Serre pour les 10 à 15 prochaines années. Il fixera les règles d'urbanisme applicables aux constructions et aux aménagements ainsi que les règles de protection et de préservation du patrimoine bâti et naturel, pour les 42 communes et remplacera donc les PLU existants. Il est élaboré en collaboration avec les élus des 42 communes et en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Le PLUi permet à la fois :

- L'adaptation du territoire aux enjeux futurs qui dépassent le cadre communal
- Une meilleure articulation des politiques sectorielles du territoire
- Un aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie des habitants

La participation des habitants et des acteurs locaux permettra de contribuer à la définition du projet. Pour cela nous vous demandons bien vouloir de répondre au questionnaire joint à ce courrier par version papier, ou version numérique (Google Forms) sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Il est essentiel pour l'aménagement du territoire du Pays de la Serre que nous puissions recueillir rapidement ce questionnaire. N'hésitez pas pour toutes questions à nous contacter sur plui@paysdelaserre.fr.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mr VUILLIOT

Vice-Président du Pays de la Serre

